

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prières*

---

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

##### LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CORNER BROOK

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole à la Chambre pour encenser le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), ministre des Transports. Cependant, je crois qu'il le mérite aujourd'hui, car j'ai constaté que le budget des dépenses de Transports Canada prévoit 17 millions de dollars pour la construction d'installations de tri des conteneurs dans le port de Corner Brook. C'est pourquoi, au nom de la population de l'Ouest de Terre-Neuve, je remercie le ministre des Transports d'avoir prévu cet article au budget de son ministère.

Avant de me laisser emporter, je m'empresse de préciser que ce projet avait à l'origine été annoncé en 1983-1984 par le gouvernement précédent et que le coût en était alors évalué à 14 millions de dollars. Par la suite, il a été mis en veilleuse. Je ne voudrais pas profiter de la réapparition du projet dans le budget une année d'élections pour faire preuve de cynisme. Nous tenons beaucoup à ce projet. Corner Brook a inauguré deux nouveaux services de transport de conteneurs. Nous avons une industrie de la pêche en pleine expansion. Nous aurons besoin très bientôt de ce genre d'améliorations de nos installations portuaires.

En 1984, nous avons consacré 370 000 \$ aux travaux de conception et de génie. Par conséquent, si le Conseil du Trésor approuve ces dépenses, il n'y a pas de raison que les installations ne soient pas rapidement mises en chantier. Alors, après les prochaines élections, lorsque j'occuperai un fauteuil de l'autre côté et que le député de Saint-Jean-Ouest sera de ce côté-ci, je pourrai peut-être lui dire: «Merci beaucoup d'avoir contribué à la réalisation de ce projet libéral. Il était grand temps qu'on agisse».

• (1405)

#### L'AVORTEMENT

##### LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. Bill Gottselig (Moose Jaw):** Monsieur le Président, j'ai reçu des centaines de lettres d'électeurs qui sont profondément troublés par les répercussions de la décision que la Cour suprême a rendue récemment au sujet de l'avortement. Une femme écrit:

Je ne peux imaginer comment des femmes peuvent être si heureuses de pouvoir tuer leurs enfants, comme elles l'ont montré lorsque la cour a rendu sa décision dans la cause impliquant l'homme le plus dangereux au Canada, le D<sup>r</sup> Morgentaler.

Une autre femme écrit:

Je suis vraiment dégoûtée de notre prétendu système de justice. Si je ne défends pas ces milliers de foetus, qui le fera? Notre société ne peut pas descendre plus bas: elle accepte l'élimination de notre propre espèce.

Une autre femme demande:

Quelle sorte de nation deviendrons-nous si nous permettons aux tribunaux d'ouvrir la voie à la destruction d'êtres humains? Si on nous donne le droit de tuer les foetus sans défense, qui viendra ensuite? Les handicapés? Les malades? Les personnes âgées?

J'encourage fortement tous les députés à bien réfléchir à leur position sur cette question vitale. C'est à nous qu'il revient de protéger la vie d'une grande partie de la prochaine génération.

\* \* \*

#### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

##### LA RÉDUCTION DU BUDGET

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, le Budget des dépenses présenté hier montre clairement que le gouvernement du Canada ne se soucie pas d'aplanir les disparités régionales. Rien ne justifie que l'on réduise de 70 millions de dollars le budget de la Société de développement du Cap-Breton alors que le taux de chômage de cette région est bien supérieur à la moyenne nationale.

Le premier ministre (M. Mulroney) adore parler de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des fonds qu'il injecte dans cette région du pays. Dans la pratique cependant, cette Agence n'est qu'une façade. Le gouvernement réduit le budget de la Société de développement du Cap-Breton puis prend l'argent et le donne à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il a ensuite l'audace d'affirmer que tous les fonds consacrés à l'Agence ont été débloqués spécialement pour elle et que celle-ci ne nuira en rien aux programmes déjà en place. Quelle fourberie!